

Fédération Française de Cardiologie

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes combinés

Exercice clos le 30 juin 2020

MAZARS SA

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
COMITE DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

Fédération Française de Cardiologie

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 reconnue d'utilité publique
par décret en date du 22 décembre 1977

Siège social : 5, Rue des Colonnes du Trône 75012 – Paris

N° Siren : 784 453 250

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 30 juin 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la Fédération Française de Cardiologie relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la combinaison.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « liste des entités exclues du périmètre par manque d'information » de la page 9 de l'annexe des comptes combinés relatif à la répétition de l'absence des comptes de l'AC Basse Normandie et à l'absence des comptes de l'AC Provence.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit de comptes combinés de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fédération, nous avons vérifié que :

- le périmètre de la combinaison, défini dans la note « Liste des entités constitutives de l'ensemble combiné » est conforme aux dispositions du règlement 99-02 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes combinés des associations et fondations ;
- les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources (CER) décrites dans les notes annexes au compte d'emploi annuel des ressources faisaient bien l'objet d'une information appropriée et étaient conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 ;
- et relevé que l'évaluation des heures de bénévolat, dont les modalités de détermination exposées dans la note « Règles générales », page 9 de l'annexe et « Contributions Volontaires en Natures » page 22 de l'annexe, était estimée sur la base des heures de bénévolat déclarées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le Rapport de Gestion et le Rapport Moral du

Président. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider l'association combinante ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relative à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association combinante, ni des entités combinées.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est

**Fédération Française
de Cardiologie**

Comptes combinés

Exercice clos le

30 juin 2020

responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris La Défense, le 3 février 2021

Le Commissaire aux Comptes _____

M A Z A R S

Yann SEMELIN

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	40 664	28 515	12 149	11 435
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	185 437	185 437		
Immobilisations corporelles				
Terrains	17 989		17 989	17 989
Constructions	184 995	72 998	111 997	116 564
Installations techniques, matériel et outillage	978 757	843 059	135 698	171 958
Autres immobilisations corporelles	460 461	404 917	55 544	46 727
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 096 740		2 096 740	2 137 936
TIAP & autres titres immobilisés	45		45	45
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 993		3 993	4 137
ACTIF IMMOBILISE	3 969 080	1 534 925	2 434 155	2 506 791
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	359 168		359 168	213 002
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	107 968		107 968	61 527
Créances				
Usagers et comptes rattachés	13 200		13 200	5 434
Autres créances	260 411	6 408	254 003	267 368
Divers				
Valeurs mobilières de placement	7 330 770	40 039	7 290 730	7 601 168
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	17 860 278		17 860 278	17 874 041
Charges constatées d'avance	1 279 458		1 279 458	1 240 272
ACTIF CIRCULANT	27 211 253	46 447	27 164 806	27 262 811
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	31 180 333	1 581 373	29 598 961	29 769 602

Bilan

	Net au 30/06/20	Net au 30/06/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 431 749	7 431 749
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 979 651	6 846 138
Report à nouveau	9 495 878	8 007 866
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 199 699	677 854
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	21 707 578	22 963 607
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	456 049	90 530
Provisions pour charges	318	1 514
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	456 367	92 044
Fonds dédiés sur subventions	279 089	135 758
Fonds dédiés sur autres ressources	571 453	719 329
FONDS DEDIES	850 541	855 086
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	5 702	10 268
Découverts et concours bancaires	1 724	1 379
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	7 426	11 647
Emprunts et dettes financières diverses	1 055	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 494 058	1 501 276
Dettes fiscales et sociales	356 003	274 158
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 703 390	4 071 703
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	22 543	80
DETTES	6 584 474	5 858 865
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	29 598 961	29 769 602

Compte de résultat

	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois
Ventes de marchandises		2 030
Production vendue	70 222	89 410
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	209 874	292 757
Reprises et Transferts de charge	6 556	7 665
Cotisations	1 692 966	1 820 129
Autres produits	11 085 827	13 679 633
Produits d'exploitation	13 065 445	15 891 623
Achats de marchandises	27 828	33 634
Variation de stock de marchandises	-146 166	79 116
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	7 605 532	9 617 647
Impôts et taxes	117 173	128 599
Salaires et Traitements	1 751 756	1 881 036
Charges sociales	723 229	850 604
Amortissements et provisions	95 770	92 811
Autres charges	3 707 461	2 810 250
Charges d'exploitation	13 882 584	15 493 697
RESULTAT D'EXPLOITATION	-817 139	397 926
Opérations faites en commun		
Produits financiers	60 524	108 827
Charges financières	16 415	27 977
Résultat financier	44 109	80 849
RESULTAT COURANT	-773 029	478 776
Produits exceptionnels	1 805	19 534
Charges exceptionnelles	405 295	1 458
Résultat exceptionnel	-403 490	18 076
Impôts sur les bénéfices	21 052	25 209
Report des ressources non utilisées	192 236	321 082
Engagements à réaliser	194 364	114 871
EXCEDENT OU DEFICIT	-1 199 699	677 854

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FFC COMPTES COMBINES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 29 598 961 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 1 199 699 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/11/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis et présentés conformément au règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, relatif au plan comptable général en tenant compte des dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Une convention conclue entre la FFC et les Associations de Cardiologie précisent les modalités et le périmètre retenu pour la réalisation de la combinaison des comptes.

PRESENTATION DES PRINCIPALES METHODES UTILISEES

Pour donner une vision d'ensemble de la FFC et des Associations de Cardiologie, les différentes entités ont choisi de présenter des comptes combinés.

Les parties présentent entre elles des liens étroits caractérisés notamment par :

- Des dirigeants communs (membres du Conseil d'Administration) ;
- Un financement de la part de la Fédération Française de Cardiologie vers les Associations de Cardiologie sous la forme d'une dotation annuelle ;
- La gestion des legs des Associations de Cardiologie par la Fédération Française de Cardiologie ;
- Des subventions pour la Semaine du Cœur et des participations à la phase III.

Le périmètre de combinaison est défini ci-dessous.

L'entité combinante est la Fédération Française de Cardiologie.

D'un point de vue comptable, afin de donner une image sincère des volumes traités par la FFC et des associations de Cardiologie, les flux de refacturations internes ont été neutralisés au bilan et au compte de résultat. Il en est ainsi :

- Des cotisations versées par les associations à la FFC ;
- Des subventions accordées par la FFC aux AC (Dotation annuelle et semaine du cœur) ;
- Des versements pour la participation à la phase III des régions.

Ces mêmes retraitements ont été appliqués lors de l'élaboration du CER combiné qui comprend l'ensemble constitué du CER de la FFC et de l'ensemble des CER des Associations de Cardiologie.

Règles et méthodes comptables

Depuis l'exercice clos au 30-06-2018, toutes les comptabilités ont été complètement harmonisées et peuvent être lues indifféremment pour chaque entité ou en combiné.

La SCI Maison du Cœur n'est pas combinée, nonobstant 50% de participation que détient la Fédération Française de Cardiologie. Cette question pourra être réexaminée, notamment en fonction de sa capacité à établir une situation intermédiaire, sachant que la SCI Maison du Cœur clôture ses comptes le 30 Septembre de chaque année et que le groupe FFC clôture ses comptes le 30 juin de chaque année.

La valorisation des heures des bénévoles pour les activités de Prévention, de Phase III, et de fonctionnement exercées dans les associations de Cardiologie est effectuée sur la base d'une moyenne des SMIC mensuels en vigueur du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, chargé en prenant en compte au prorata temporis les incidences des évolutions de taux de charges sociales de 2019 et 2020. La valorisation dépend du niveau de l'activité :

- Exécution : 1 fois le SMIC, soit 10,92€ chargé
- Encadrement : 2 fois le SMIC, soit 21,84€ chargé
- Expertise : 5 fois le SMIC, soit 54,60€ chargé

Autre particularité : La partie non consommée par les associations de cardiologie des dotations annuelles attribuées par la FFC est portée au passif du bilan au poste de fonds dédiés.

LISTE DES ENTITES CONSTITUTIVES DE L'ENSEMBLE COMBINE

- L'Association de Cardiologie des ALPES, dont le siège social est à MEYLAN (38240), 27b Chemin des Villauds, représentée par le Professeur Jacques MACHECOURT, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie d'ALSACE, dont le siège social est à STRASBOURG (67091 Cedex), CHU – Nouvel Hôpital Civil, Cardiologie, 1 place de l'Hôpital, BP 426, représentée par le Professeur Patrick OHLMANN, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie d'ANJOU-MAINE, dont le siège social est à ANGERS (49933 Cedex 9), CHU Unité 010 – Cardiologie Urgences- USIC, 4 rue Larrey, représentée par le Professeur Alain FURBER, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie ANTILLES-GUADELOUPE dont le siège social est à BASSE-TERRE (97100), 15 rue Perrinon, représentée par le Docteur Narcisse MOUSSINGA, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie ANTILLES-GUYANE, dont le siège social est à CAYENNE (97300), 48 boulevard Jubelin, représentée par le Docteur Jean GANTY, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie d'AQUITAINE, dont le siège social est à PESSAC (33604 cedex), Hôpital Cardiologique, avenue de Magellan, représentée par son Président, le Professeur Hervé DOUARD, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie d'Auvergne, dont le siège social est à CLERMONT FERRAND (63003 cedex 1), CHU Hôpital G. Montpied, Cardiologie 8ème étage, 59 rue Montalembert, représentée par le Professeur Bernard CITRON, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de BOURGOGNE, dont le siège social est à DIJON (21000), CHU François Mitterrand, service de cardiologie, 23 rue Gaffarel, représentée par le Professeur Yves COTTIN, agissant en qualité de président
- L'Association de Cardiologie de BRETAGNE, dont le siège social est à RENNES (35033 Cedex 09), CHRU Hôpital de Pontchaillou, CCP – Niveau 0, 2 rue Henri Le Guilloux, représentée par le Docteur François PAILLARD, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de BRETAGNE OCCIDENTALE, dont le siège social est à BREST (29609 Cedex), Hôpital de la Cavale Blanche, Département de Cardiologie, 2 Bd Tanguy Prigent, représentée par le Professeur Jacques MANSOURATI, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie du CENTRE-VAL DE LOIRE, dont le siège social est à TOURS (37044 Cedex 9), CHRU Hôpital Trousseau, Avenue de la République, Chambray les Tours, représentée par le Docteur Denis ANGOULVANT, agissant en qualité de

Règles et méthodes comptables

Président

- L'Association de Cardiologie de CHAMPAGNE-ARDENNES, dont le siège social est à REIMS (51092 Cedex), CHU Robert Debré, Cardiologie, Avenue du Général Koenig, représentée par le Professeur Gérard HELFT, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie COTE-D'AZUR, dont le siège social est à NICE (06002 Cedex 1) CHU Hôpital Pasteur, Cardiologie, 30 avenue de la Voie Romaine, BP 69, représentée par le Professeur Pierre GIBELIN, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de FRANCHE-COMTE, dont le siège social est à BESANCON (25000), Club Cœur et Santé Arc les gray, 44 avenue Villarceau, représentée par le Professeur Joseph-Philippe ETIEVENT, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie d'ILE-DE-FRANCE, dont le siège social est à PARIS (75011), 167 rue Ledru Rolin, représentée par le Professeur Patrick ASSYAG, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie du LANGUEDOC ROUSSILLON, dont le siège social est à MONTPELLIERS (34080), Local Associatif Simone de Beauvoir, Cardiologie, 39 rue François d'Orbay, représentée par le Professeur Patrick MESSNER-PELLENC, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie du LIMOUSIN, dont le siège social est à LIMOGES (87042 Cedex), CHU Dupuytren, Cardiologie, 2 Av Martin Luther King, représentée par le Professeur Victor ABOYANS, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de LORRAINE, dont le siège social est à VANDOEUVRE LES NANCY (54511 Cedex), CHU – Hopitaux de Brabois, Association de Cardiologie, Institut Louis Mathieu, Rue du Morvan, représentée par le Professeur Etienne ALIOT, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de MIDI PYRENEES, dont le siège social est à TOULOUSE (31059 Cedex 9), Centre Hospitalier Rangueil, H1 RDV 1 avenue J. Pouilhes, TSA 50032, représentée par le Professeur Jean FERRIERES, agissant en qualité de président
- L'Association de Cardiologie du NORD-PAS DE CALAIS, dont le siège social est à LILLE (59037 cedex), CHRU – Hôpital Cardiologique, Médecine Vasculaire et HTA, Bd du Pr Jules Leclercq, représentée par Madame Claire MOUNIER-VEHIER, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de HAUTE NORMANDIE, dont le siège social est à ROUEN (76031 Cedex), CHU Hôpital Charles Nicolle, cardiologie, 1 rue de Germont, représentée par le Professeur Frédéric ANSELME, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie des PAYS DE LOIRE, dont le siège social est à NANTES (44093 cedex 1), Hôpital G et R Laënnec, Clinique Cardiologique, Institut du Thorax, Boulevard Jacques Monod, BP 1005, représentée par le Professeur Jean-Noël TROCHU, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de PICARDIE, dont le siège social est à ABBEVILLE (80142), Pole de prévention éducation patient, EHPAD G DUMONT, 42 bd Vauban, représentée par le Professeur Philippe SALLE, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie du POITOU-CHARENTES, dont le siège est à POITIERS (86000), 22 rue Cloche Perse, représentée par le Professeur Paul MENU, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie VAL DE RHONE, dont le siège social est à LYON (69006), 5 place Edgar Quinet, représentée par le Professeur Pierre BERNARD, agissant en qualité de Président

Règles et méthodes comptables

LISTE DES ENTITES EXCLUES DU PERIMETRE PAR MANQUE D'INFORMATION

- L'Association de Cardiologie de BASSE NORMANDIE, dont le siège social est à CAEN (14033 cedex), CHRU, cardiologie 20ème étage, avenue de la Côte de Nacre, représentée par le Docteur Rémi SABATIER, agissant en qualité de Président
- L'Association de Cardiologie de PROVENCE, dont le siège social est à MARSEILLE (13015 cedex 05), APM – Groupe Hospitalier de la Timone, Cardiologie – Rythmologie, Stimulation Cardiaque et HTA, 264 rue Saint Pierre, représentée par le Professeur Jean-Claude DEHARO, agissant en qualité de Président

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Matériel médical de réadaptation : 5 à 10 ans
- * Matériel de prévention : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 8 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est

Règles et méthodes comptables

supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,74 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Le taux de charges sociales retenu est le suivant :

Employé : 62%

Cadre : 66%

Les engagements en matière de retraite ne sont pas provisionnés

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Considérant la mise en alerte du système de santé français à partir du 10 janvier 2020 et l'analyse de risque de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en date du 30 janvier 2020 établissant le risque de propagation internationale de la maladie comme élevé, les associations ont estimé que l'impact sur les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat à la date d'arrêté des comptes sont comptabilisés et évalués en tenant compte de cet événement et de ses conséquences.

A la date d'établissement des comptes, l'activité des associations sont impactées de façon significative du fait de la crise sanitaire, mais elle estime que sa continuité d'exploitation n'est pas compromise.

Les associations ne sont pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

Les mesures gouvernementales adoptées en mars 2020 tant sur le plan sanitaire (confinement, interdiction de rassemblement) que sur le plan économique (fermeture de certaines activités) ont généré une baisse significative d'activité pour les associations qui ont par conséquent :

- eu recours au chômage partiel pour une partie des salariés,
- reporté ses échéances fiscales et sociales.

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 52 546 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Résultat financier

	30/06/2020	30/06/2019
Produits financiers de participation	25 429	29 957
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	35 095	72 279
Reprises sur provisions et transferts de charge		6 591
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	60 524	108 827
Dotations financières aux amortissements et provisions	16 295	
Intérêts et charges assimilées	119	27 977
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	16 415	27 977
Résultat financier	44 109	80 849

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	223 941	2 160		226 101
Immobilisations incorporelles	223 941	2 160		226 101
- Terrains	17 989			17 989
- Constructions sur sol propre	179 956			179 956
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 199	3 840		5 039
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	953 181	26 946	1 371	978 757
- Installations générales, agencements aménagements divers	42 400	8 271		50 671
- Matériel de transport	1 680			1 680
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	380 688	27 422		408 110
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 577 093	66 480	1 371	1 642 201
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 137 936	78 804	120 000	2 096 740
- Autres titres immobilisés	45			45
- Prêts et autres immobilisations financières	4 137	646	790	3 993
Immobilisations financières	2 142 118	79 450	120 790	2 100 778
ACTIF IMMOBILISE	3 943 151	148 089	122 161	3 969 080

Suite au changement de périmètre de combinaison entre juin 2019 et juin 2020, les bases d'immobilisations 'Début d'exercice' pour deux catégories ont été modifiées :

Immobilisations :	Au 30-06-2019 (26 AC)	Au 30-06-2020 (25 AC)
- Matériel médical :	958.063	953.181
- Matériel de bureau :	387.559	380.688

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	212 506	1 446		213 952
Immobilisations incorporelles	212 506	1 446		213 952
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	63 392	8 278		71 670
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 199	129		1 328
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	783 167	59 903	12	843 059
- Installations générales, agencements aménagements divers	31 518	3 036		34 554
- Matériel de transport	1 680			1 680
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	345 706	22 978		368 683
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 226 661	94 324	12	1 320 973
ACTIF IMMOBILISE	1 439 167	95 770	12	1 534 925

Suite au changement de périmètre de combinaison entre juin 2019 et juin 2020, les bases d'amortissements 'début d'exercice' pour deux catégories ont été modifiées

Amortissements :	Au 30-06-2019 (26 AC)	Au 30-06-2020 (25 AC)
- Matériel médical :	786.105	783.167
- Matériel de bureau	351.714	345.706

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
Total I				
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis	359 168	213 002	146 166	
Produits résiduels				
Autres				
Total II	359 168	213 002	146 166	
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée			146 166	

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 546 279 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 989 217		1 989 217
Prêts			
Autres	3 993		3 993
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	13 200	13 200	
Autres	260 411	260 411	
Charges constatées d'avance	1 279 458	1 279 458	
Total	3 546 279	1 553 070	1 993 210
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
USAGERS, PRODUITS NON FACTURÉS	8 832
FOURNISSEURS - RRR À OBTENIR	63 347
ORGANISMES SOCIAUX-PDTS A RECEVOIR	8 679
ETAT - PRODUITS À RECEVOIR	30 623
INTERETS COURUS	18 614
PRODUITS A RECEVOIR	42 076
INT+R-TS COURUS S/VALEURS MOBILI+RE	1 993
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	217
INTERETS COURUS A RECEVOIR	6 542
Total	180 923

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré	90 031			90 031
Fonds statutaires	2 852 845			2 852 845
Apports sans droit de reprise	1 095 243			1 095 243
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds	3 393 630			3 393 630
Total fonds sans droit reprise	7 431 749			7 431 749
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	6 846 138	100 000	966 487	5 979 651
Report à Nouveau	7 961 811	1 534 067		9 495 878
Résultat de l'exercice	667 578	-1 199 699	667 578	-1 199 699
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs	855 086		4 545	850 541
Total fonds associatifs	23 762 362	434 368	1 638 611	22 558 120

Suite au changement de périmètre de combinaison entre juin 2019 et juin 2020, les bases des fonds propres 'Début d'exercice' pour deux catégories ont été modifiées :

Fonds propres :	Au 30-06-2019 (26 AC)	Au 30-06-2020 (25 AC)
- Report à nouveau :	8.007.866	7.961.811
- Résultat de l'exercice :	677.854	667.578

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	90 530	371 919	6 400		456 049
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts	1 514	318	1 514		318
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	92 044	372 237	7 914		456 367
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			6 400		
Financières					
Exceptionnelles		371 919	1 505		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 584 474 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 724	1 724		
- à plus de 1 an à l'origine	5 702	5 702		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 055	1 055		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 494 058	1 494 058		
Dettes fiscales et sociales	356 003	356 003		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 703 390	4 703 390		
Produits constatés d'avance	22 543	22 543		
Total	6 584 474	6 584 474		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	3 511			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	975 703
INTERETS COURUS A PAYER	1 634
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	90
DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES PA	30 513
AUTRES CHARGES A PAYER SUR PERSONNE	17 500
CHARGES SOCIALES SUR CP	26 673
AUTRES CHARGES A PAYER	131
USAGERS - AAE	3 640
Total	1 055 884

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 279 458		
Total	1 279 458		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANC	22 543		
Total	22 543		

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Bourses attribuées Ex 2016-2017	225 135
Bourses attribuées Ex 2017-2018	718 704
Bourses attribuées Ex 2018-2019	956 043
Bourses attribuées Ex 2019-2020	1 561 350
Bourses attribuées Ex 2020-2021	1 215 000
Autres engagements donnés	4 676 232
Total	4 676 232

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en Euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Legs et donations acceptés en CA	3 584 897
Legs et donations ouverts en attente d'acceptation par le CA	985 330
Assurance vie	168 832
Autres engagements reçus	4 739 059
Legs nets à réaliser	
Total	4 739 059

Les legs sont comptabilisés à l'encaissement legs par legs et non bien par bien, et inscrits en engagements reçus lorsqu'ils ne sont pas encore encaissés.

Les engagements reçus pour la partie non encore encaissée se décompose ainsi :

- Legs et donations acceptés par le CA pour lesquels le délai d'opposabilité est arrivé à terme s'élèvent à : 3.584.897 €
- Legs et donations ouverts en attente d'acceptation par le CA : 985.330 €.
- Assurance Vie : 168.832 €.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 69 229 Euros

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	2 012 709	4 893 494
Prestations en nature	42 358	196 888
Dons en nature	13 422	183 471
Total	2 068 489	5 273 853
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	55 780	232 234
Prestations		148 125
Personnel bénévole	2 012 709	4 893 494
Total	2 068 489	5 273 853

Autres informations

Donations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
AC ALPES		13 295	1 992	44 039	55 342
AC ANJOU MAINE		1 127	270	2 467	3 324
AC AQUITAINE		7 362	2 115	5 578	10 824
AC AUVERGNE		3 542	3 217	4 206	4 531
AC BOURGOGNE		6 260	1 410	9 577	14 427
AC BRETAGNE		1 972	1 972	2 777	2 777
AC COTE D'AZUR		6 360	145	1 884	8 100
AC NORD PAS DE CALA		3 750		7 994	11 744
AC POITOU		5 538	719	9 383	14 202
AC LANGUEDOC		4 744		30 181	34 925
AC MIDI PYRENEES		16 066	10 184		5 882
AC PICARDIE		16 622	2 727	11 078	24 973
AC ALSACE		8 534	2 962	10 532	16 104
AC PAYS DE LOIRE		5 628	1 429	5 704	9 903
AC FRANCHE COMTE		750		24 853	25 603
AC LORRAINE		6 306		17 012	23 318
AC ANTILLES GUADELO		23 480	4 395	7 100	26 185
Sous total		131 335	33 535	194 364	292 163
BOURGOGNE	1 583 001	85 533	4 799		80 734
ILE DE FRANCE	1 440 924	227 342	63 902		163 440
FFC	766 585	404 204	90 000		314 204
Sous total	3 790 510	717 079	158 701		558 378
TOTAL	3 790 510	848 414	192 236	194 364	850 542

Suite au changement de périmètre de combinaison entre juin 2019 et juin 2020, les bases des fonds dédiés 'Début d'exercice' ont été modifiées :

Au 30-06-2019 (26 AC) Au 30-06-2020 (25 AC)
855.087 848.414

Autres informations

Autres informations

- La contribution de chacune des entités combinées représentant plus de 90% du total des fonds associatifs est la suivante :

▪ Fédération Française de Cardiologie :	73,85%
▪ Association de Cardiologie du Rhône :	6,75%
▪ Association de Cardiologie du Limousin :	2,81%
▪ Association de Cardiologie du Nord Pas de Calais :	2,70%
▪ Association de Cardiologie du Languedoc Roussillon :	1,37%
▪ Association de Cardiologie de la Bourgogne :	1,24%
▪ Association de Cardiologie de la Bretagne :	1,24%
▪ Association de Cardiologie de la Lorraine :	1,23%
▪ Association de Cardiologie IDF :	1,20%

- Pour l'établissement de ces comptes combinés, le périmètre est constitué de 25 associations de Cardiologie listées dans le Règles générales.

L'association de Basse Normandie est de nouveau exclue de la combinaison.
 Cette année est également exclue l'Association de Provence.

Autres informations

Annexe au compte d'emploi annuel des ressources

1. Généralités

Le compte d'emploi des ressources présenté ci-joint regroupe l'ensemble des opérations de la Fédération Française de Cardiologie (FFC) ayant son siège au 5, rue des colonnes du Trône dans le 12^{ème} arrondissement de Paris et des 25 associations régionales de Cardiologie.

Les montants sont exprimés en Euros.

Les informations présentées ont été établies sur la base des états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2020.

▪ Définition des missions sociales

Elles sont définies dans les statuts comme suit :

- Informer et éduquer le public en vue de la prévention des maladies cardiovasculaires ;
- Promouvoir et favoriser la recherche en cardiologie ;
- Informer le public sur les gestes qui sauvent ;
- Apporter une aide à la réadaptation et à la réinsertion des cardiaques ;
- Et pour la FFC coordonner dans le cadre statutaire les actions des diverses associations adhérentes.

Les missions sociales regroupent les charges directes et indirectes engagées par chacune d'elles en conformité avec l'objet social défini dans l'article 1 des statuts de la Fédération.

▪ Préciser les faits significatifs de l'exercice relatifs à l'activité de l'association et ayant une incidence sur la lecture du CER

Néant

▪ Préciser les faits significatifs de l'exercice relatifs à la générosité du public et aux campagnes AGP

Néant

2. Règles et Méthodes comptables

▪ Cadre légal de référence

Le CER combiné est établi selon le règlement CRC n°2008-12 homologué par arrêté du 11 décembre 2008.

▪ Règles et méthodes comptables

L'établissement du CER combiné suit les mêmes principes comptables que ceux retenus pour l'élaboration des comptes annuels.

Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées à la fin d'un exercice ne peut devenir négatif du fait de la FFC ou des associations de cardiologie prises individuellement.

▪ Modalités de répartition du financement des emplois entre les ressources collectées auprès du public et les autres produits de l'organisation

Les méthodes retenues concernant l'affectation des seules ressources collectées auprès du public par type d'emplois au 30 juin 2020 sont les suivantes :

- Pour les frais de recherches de fonds :

Les dépenses liées à la recherche de fonds concernent uniquement la FFC et sont financées à 100% par l'appel à la générosité du public non affecté de l'exercice.

Autres informations

- Pour les frais de fonctionnement :

Les frais de fonctionnement sont financés par les ressources non affectées de l'exercice issues de la générosité du public au prorata du total des ressources collectées auprès du public sur le total des ressources de l'exercice. Ce taux est de 83,66% sur l'exercice.

- Pour les missions sociales :

Les missions sociales réalisées par la FFC sont financées en totalité par les ressources issues de l'appel à la générosité du public affectées et non affectées de l'exercice, et si besoin, par prélèvement sur le stock initial (CASE T1).

Les missions sociales réalisées par les associations de Cardiologie sont financées, dans l'ordre suivant, par : les produits identifiés en comptabilité analytique comme affectés directement aux missions sociales et enfin par prélèvement sur les réserves issues du T1.

3. Les Ressources

Le CER combiné présente un total des emplois de 14.518.012 € (colonne 1) et de ressources de 13.318.313 € (colonne 2) au 30 juin 2020 en adéquation avec le compte de résultat (charges et produits) et un déficit comptable de 1.199.699 €.

Le total des ressources au 30 juin 2020 provenant de la générosité du public s'élève à 10.980.771 € (colonne 2) soit 83,66 % des ressources du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

L'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur l'exercice couvre les dépenses réalisées par la Fédération et les associations de cardiologie pour un montant de 11.878.787 € réparti comme suit (colonne 3) :

- Missions sociales réalisées en France : 7.372.418 €, soit 62,06 % ;
- Frais de recherche de fonds : 2.911.747 € soit 24,51 % ;
- Frais de fonctionnement et frais de communication institutionnelle : 1.594.621 € soit 13,42 %.

Et des immobilisations non encore amorties pour 12.125 €.

Soit un total des emplois de 11.890.912 €.

La différence entre les ressources et les emplois de l'exercice issus de la générosité du public soit 820.141 € diminue d'autant que le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice.

Tableau de synthèse du report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées.

Rubriques	Montant Annuel 2019/2020
Soldes des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées à l'ouverture de l'exercice 01/07/2019 (T1)	14 927 270 €
+ total des ressources collectées corrigé de la variation des fonds dédiés sur l'exercice 2019/2020 (T2 + T4)	10 980 771 €
- total des emplois financés sur l'exercice par les ressources collectées auprès du public, y compris les immobilisations (et corrigé des amortissements) (T6)	11 890 912 €
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées à la clôture au 30/06/2020 (T7)	14 017 130 €

Autres informations

▪ Définition des ressources collectées auprès du public

Détermination des types de ressources collectées auprès du public retenues dans la définition de l'appel à la générosité du public

Pour la détermination des ressources provenant de la générosité du public (colonne 4) il a été retenu que :

- ⇒ Les cotisations des adhérents, les cotisations « phase III », les recettes de sponsoring, du congrès, des locations de fichiers, les produits financiers issus du compte courant associé SCI/FFC, et les subventions ne font pas partie des ressources issues de la générosité du public ;
- ⇒ Les recettes du mécénat font partie des ressources issues de la générosité du public.

▪ Détail des ressources collectées prises dans leur ensemble

Ressources collectées auprès du public (Colonne 4)

Rubriques	Montant Annuel 2019/2020
Dons manuels non affectés	6 189 750 €
Dons manuels affectés	2 690 €
Legs et autres libéralités non affectés	3 735 667 €
Legs et autres libéralités affectés	995 339 €
Autres produits liées à l'AGP	57 325 €
Total	10 980 772 €

Autres ressources

Rubriques	Montant Annuel 2019/2020
Autres fonds privés (1)	143 678 €
Subvention et autres concours publics	183 641 €
Autres produits (2)	1 817 831 €
Total	2 145 150 €

Détail du (1) : Il s'agit des dons reçus par les associations de Cardiologie. En effet, les associations régionales ne font pas appel à la générosité du public, aussi les ressources provenant des dons sont affectés en autres fonds privés.

Détail du (2) : 1.817.831 €

Concernant la FFC :

39.642€

Echanges fichiers, produits financiers SCI C/C FFC, cotisations des membres, produits exceptionnels, transferts de charges et autres, partenariats.

Concernant les associations de Cardiologie :

1.778.189€

Il s'agit des cotisations des membres, des participations des adhérents des clubs à la phase III, des produits financiers, des ressources diverses et exceptionnelles.

Variation des fonds dédiés collectées auprès du public

Autres informations

Situations Rubriques	A	B	C	D	E = C - B
	Fonds dédiés AGP début exercice	Augmentation	Diminutions	Fonds dédiés AGP fin d'exercice	Fonds dédiés AGP variation exercice
FFC	404 204		90 000	314 204	90 000
<u>Fonds dédiés par régions :</u>					
Ile de France	227 342		63 902	163 440	63 902
Bourgogne	85 533		4 799	80 734	4 799
TOTAL	717 079	-	158 701	558 378	158 701

- **Reprise des provisions**

Reprise de provisions créances douteuses : 156 €.

- **Principe d'affectation des produits financiers :**

Les produits financiers sont affectés selon les règles suivantes :

- En autres produits liés à l'AGP : les intérêts des placements de la FFC pour 20.787 € ainsi que les produits financiers sur LEGS affectées des associations de Cardiologie.
- En autres produits non AGP : les intérêts du compte courant SCI pour 25.429 € et les intérêts des placements des associations de Cardiologie.

4. Les Emplois

Modalités d'affectation des coûts du compte de résultat aux emplois de l'exercice

Les emplois des ressources collectées ont été affectés à partir de la comptabilité analytique comme suit :

Montant Total **11.878.787€**

- a) Missions sociales réalisées en France et missions sociales réalisées à l'étranger

Les missions sociales se ventilent ainsi :

TOTAL DES MISSIONS SOCIALES FFC	7 372 418 €
TOTAL DES MISSIONS SOCIALES DES ASSOCIATIONS DE CARDIOLOGIE	1 745 130 €
TOTAL DES MISSIONS SOCIALES	9 117 548 €

- b) Frais de recherche de fonds

Ils ne concernent que la FFC et sont constitués des dépenses suivantes :

TOTAL DES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 911 747 €
---------------------------------------	-------------

- c) Frais de fonctionnement

TOTAL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 906 138 €
-----------------------------------	-------------

Autres informations

- Ils sont financés à hauteur de 1.594.621 € (soit 83,66%) par les fonds issus de la générosité du public non affectés de l'exercice.

d) Engagements à réaliser sur des ressources affectées

TOTAL DES DOTATIONS AUX PROVISIONS	388 214 €
TOTAL DES ENGAGEMENTS A REALISER	194 364 €

Il s'agit :

- De provisions pour risques constatées dans les comptes de la FFC.
- D'engagements à réaliser par les régions pour 194.364 € portant notamment sur les dotations de la FFC.

5. Information concernant les contributions volontaires en nature (bénévolats, mise à disposition...)

Le nombre d'heures de bénévoles de la FFC est de 4.576 heures contre 6.802 heures l'année précédente.

Des mises à disposition gracieuse de salles de conférence, bureaux et matériels sont valorisées à hauteur de 55.780 €.

La valorisation des heures des bénévoles, effectuée sur la base d'une moyenne des SMIC mensuels en vigueur du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, chargé en prenant en compte au prorata temporis les incidences des évolutions de taux de charges sociales de 2019 et 2020, représente 2.068.490 €.

La valorisation des contributions volontaires en nature dépend du niveau de l'activité :

- Exécution : 1 fois le SMIC
- Encadrement : 2 fois le SMIC
- Expertise : 5 fois le SMIC

**AFIGEC Levallois**

26-28 rue Marius AUFAN
92300 Levallois-Perret
Tél : + 33(0)1 41 49 06 66

AFIGEC Lisieux

51 boulevard Sainte-Anne
14100 Lisieux
Tél : +33(0)2 31 31 17 93

AFIGEC Deauville

11 bis, avenue de la République
14800 Deauville
Tél : +33(0)2 31 81 52 04

AFIGEC Dives-sur-Mer

Pont de Cabourg
14160 Dives-sur-Mer
Tél : + 33(0)2 31 24 70 11

AFIGEC Le Havre

32 rue Pierre Brossolette
76600 Le Havre
Tél : +33(0)2 32 74 06 60

AFIGEC Honfleur

5 allée Fontaines St Léonard
14600 Honfleur
Tél : +33(0)2 31 89 40 52